

## UNE INVITATION À PENSER AUTREMENT...

L'important, ce n'est pas  
« QUI a fait cela? »

**mais plutôt**

« POURQUOI cela est-il arrivé? »

**ou**

« COMMENT cela a-t-il pu se  
produire? »

**et surtout**

« QUE pouvons-nous faire pour  
que cela ne se reproduise pas? »



Dans l'amélioration des soins  
et services, vous êtes un partenaire  
de choix.  
Merci de faire équipe avec nous!



### CSSS de Beauce

253, route 108  
Beauceville (Québec) G5X 2Z3  
Téléphone: 418 774-3304  
Télécopieur: 418 227-1175

Site Web: [www.csssbeauce.qc.ca](http://www.csssbeauce.qc.ca)

« Avec vous... pour bâtir ensemble une communauté responsable de sa santé »

*Document produit par les responsables de la gestion des risques du CSSSB, mars 2010*

Centre de santé et de services sociaux  
de Beauce

# PRÉVENIR EN LIMITANT LES FACTEURS DE RISQUE



DÉPLIANT D'INFORMATION  
À L'INTENTION DES  
CLIENTS ET DES VISITEURS



## La prévention... au cœur de notre action

Au Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB), la prévention est au cœur de notre action. Notre établissement est aussi résolument engagé dans un processus d'amélioration continue de la qualité des soins et des services.

Conformément à notre promesse de service, nous croyons que la prévention concerne tout le monde et nous misons sur la responsabilisation de chacun pour atteindre des résultats optimaux.

Si, au cours de votre séjour ou lors d'une visite, vous observez un événement ou une situation qui vous semble présenter un risque, pour vous ou pour autrui, nous vous invitons bien aimablement à nous en faire part.

*La direction*

## Votre rôle est important!

À l'instar de tous les membres de notre personnel, nos clients ainsi que nos visiteurs sont invités à faire preuve de vigilance et à ouvrir l'œil.

Vous pouvez nous aider en adoptant les comportements suivants :

- ◆ Demeurer à l'affût de toute situation à risque
- ◆ Questionner les membres du personnel de l'aspect sécuritaire des éléments qui vous entourent
- ◆ Vous assurer que toute intervention, tout traitement et toute action posés par le personnel à votre égard ou à celui des vôtres sont prescrits
- ◆ Déclarer tout ce qui vous semble non sécuritaire à la personne responsable du département
- ◆ Nous aider à identifier les faiblesses à l'origine d'un incident ou d'un accident
- ◆ Porter plainte si vous jugez qu'une situation est inacceptable
- ◆ Permettre que des mesures préventives soient mises en place



## Des suites plus que logiques...

Au CSSSB, un suivi sera assuré pour toute déclaration de situations à risque, c'est-à-dire une situation présentant une forte probabilité qu'un événement pouvant causer des dommages se produise. La recherche de la qualité est l'une de nos valeurs fondamentales.

Soyez assurés que toute déclaration sera prise en compte puis, soumise à une analyse. Des recommandations sont ensuite formulées pour que la situation soit corrigée.

De plus, la Loi prévoit des mécanismes bien précis en ce qui a trait aux incidents et accidents. Ceux-ci doivent être déclarés, analysés et un suivi doit être assuré quant aux correctifs à apporter.

